



www.bourgenbresse.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

**Séance du jeudi 15 février 2024**

Date de Convocation : jeudi 8 février 2024

Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20240215-DEL202403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Publication : 26/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**Délibération n° 2024.03**



**OBJET - Animation d'un réseau d'écrivains publics bénévoles - Convention avec l'Association du pôle pyramide de Saint-Denis-les-Bourg, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales**

**Présents :** Thierry ABERT, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Catherine MICHON, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ, Brigitte VISO

**Excusés :** Jean-François DEBAT, Alexa CORTINOVIS

**Absents :** Fabrice BORGET, Raphaël DURET, Thierry NICOLOSI

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Une analyse des besoins en matière d'accès aux droits et de soutien aux démarches administratives et le volontariat de bénévoles ont conduit à la mise en place d'actions d'entraides citoyennes (écrivains publics bénévoles). Aussi, depuis 2014, des écrivains publics bénévoles sont accueillis dans les centres sociaux des communes de Bourg-en-Bresse, Saint-Denis-les-Bourg et Péronnas.

Pour soutenir les bénévoles dans leur fonction, un réseau animé par un professionnel a été mis en place depuis cette date.

Ce réseau est animé par le centre social de Saint-Denis-les-Bourg.

**Motivation et opportunité de la décision**

Suite au bilan réalisé avec l'ensemble des financeurs et des centres sociaux le 24 janvier 2024, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales et le Centre Communal d'Action Sociale souhaitent poursuivre le financement de l'animation du réseau pour l'année 2024.

Aussi, il est proposé une nouvelle convention du 01/01/2024 au 31/12/24 pour le financement de l'animation du réseau et de confier au Centre social de Saint-Denis-les-Bourg les missions suivantes :

- organiser et animer des rencontres associant les écrivains publics bénévoles et les référents professionnels désignés par les centres sociaux, afin de permettre aux bénévoles d'échanger sur leurs postures, pratiques et limites en lien avec un cadre déontologique commun ; restituer leurs interventions en cohérence avec le projet du centre social et celles des différents acteurs sociaux du territoire,
- formaliser des « outils communs » pour l'accueil au quotidien : outils pour le recueil de données qualitatives et quantitatives, ressource partagée pour les bénévoles et les « chargés d'accueil »,
- rédiger un document de communication pour le grand public afin de faire connaître cette offre de service sur le territoire,
- articuler le réseau des écrivains publics avec les réseaux de la médiation numérique et de la maîtrise de

la langue, afin de favoriser des complémentarités.

La convention précise, notamment, les objectifs de cette animation, son organisation, son périmètre, les modalités de suivi et de pilotage et les conditions financières.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le projet de convention présenté, co-signé par le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales, définissant la mission d'animation du réseau et son financement et d'autoriser la Vice-présidente à le signer.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** les termes de la convention, à signer conjointement avec l'association du Pôle Pyramide de Saint-Denis-les-Bourg, le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales définissant la mission d'animation du réseau d'écrivains publics bénévoles sur l'agglomération de Bourg-en-Bresse, les modalités d'organisation, de suivi, de pilotage et de financement. Cette convention est annexée à la présente délibération.

**DECIDE** le versement d'une subvention annuelle de 2 000 €, à l'association Pôle Pyramide de Saint-Denis-les-Bourg, pour le temps de travail consacré à l'animation de ce réseau par un professionnel de cette association pour l'année 2024.

**AUTORISE** la Vice-Présidente du CCAS à signer la présente convention.

**PRECISE** que cette convention concerne l'année 2024.

**Impacts financiers**

Les crédits sont prévus sur l'exercice 2024 du CCAS - Opération « Agir Ensemble pour l'Accès aux Droits » - chapitre 65.